

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 12-2021**

SÉANCE DU 23 JUIN 2021

Comptes année 2020

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Crise sanitaire – COVID-19.....	7
2.3. Les charges non maîtrisables.....	11
2.3.1. Intérêts passifs.....	15
2.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16
2.4. Les charges internes	19
2.5. Analyse des charges – Récapitulation.....	21
3. Analyse des revenus de fonctionnement	22
3.1. Les revenus fiscaux	23
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	26
3.1.2. Impôt à la source	27
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	27
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	28
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	30
3.1.6. Droits de mutation.....	31
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	32
3.1.8. Part aux gains immobiliers	32
3.2. Les revenus non fiscaux.....	34
3.3. Les revenus internes	36
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation.....	38
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation.....	40
5. Autofinancement	41
6. Communication	42
7. Programme de législature.....	42
8. Conclusions.....	43

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2020 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2020 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 6.8 mios.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2020, le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2019 et les comptes 2018 :

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Total des charges (avant amortissement découvert)	163'570'413.81	167'335'300.00	170'994'274.13	160'156'911.63
Total des revenus	-156'728'283.36	-156'904'600.00	-160'257'855.40	-158'193'167.92
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	6'842'130.45	10'430'700.00	10'736'418.73	1'963'743.71
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	6'842'130.45	10'430'700.00	10'736'418.73	1'963'743.71

Ainsi, le déficit de CHF 6'842'130.45 réalisé dans le cadre de l'exercice 2020 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

- fortune communale - Capital au 1^{er} janvier 2020 CHF 20'422'905.21
- excédent de charges (déficit) de l'exercice 2020 CHF -6'842'130.45

Fortune communale - Capital au 31 décembre 2020 CHF 13'580'774.76

Il est à noter que le budget 2020 a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 03.06.2020	271'900.00	45'800.00	-226'100.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 18.11.2020	531'500.00	0.00	-531'500.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2020	803'400.00	45'800.00	-757'600.00
Montants selon le budget 2020 voté par le Conseil communal lors de la séance du 04.12.2019	166'531'900.00	156'858'800.00	-9'673'100.00
Budget 2020 après crédits supplémentaires	167'335'300.00	156'904'600.00	-10'430'700.00

Ainsi, le budget 2020, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 10.4 mios.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2020, car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2020 et le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'255'242.36	30'850'600.00	-595'357.64	-1.9%
Biens, services et marchandises	20'837'562.31	22'339'500.00	-1'501'937.69	-6.7%
Aides et subventions	5'777'088.13	6'596'000.00	-818'911.87	-12.4%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	56'869'892.80	59'786'100.00	-2'916'207.20	-4.9%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 2.9 mios, soit une baisse de 4.9%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.9%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- recours moins important à du personnel intérimaire ;
- les jetons de présence dédiés aux différentes commissions ont été moins importants que prévu ;
- les frais de formation du personnel ont été moins importants que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 6.7% par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ achats et consommation d'électricité	- CHF	0.4 mio
➤ achats et consommation d'eau	- CHF	0.1 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.3 mio
➤ frais de réceptions et de manifestations	- CHF	0.2 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.5 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.5 mios</u>

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-12.4%) par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires). Cette diminution provient en grande partie de la baisse de notre soutien en faveur des animations culturelles due à la situation sanitaire (COVID-19), des aides et subventions en lien avec la prévoyance sociale, de la subvention en faveur de la Fondation pour l'Enfance et la Jeunesse (FEJ) et des diverses aides sociales communales.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'Enfance et la Jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	301'984.23	322'900.00	-20'915.77	-6.5%
Nursérie des Alpes	298'438.10	291'100.00	7'338.10	2.5%
Garderie du Parc	240'669.46	292'500.00	-51'830.54	-17.7%
UAPE Les Copains	208'576.34	280'500.00	-71'923.66	-25.6%
UAPE Les Alpes	168'698.99	242'200.00	-73'501.01	-30.3%
Espace jeunes	312'831.77	362'500.00	-49'668.23	-13.7%
Fondation enfance et jeunesse	1'053'979.47	982'300.00	71'679.47	7.3%
Garderie du Coteau	85'740.23	121'000.00	-35'259.77	-29.1%
UAPE Fontanettaz	96'391.02	134'300.00	-37'908.98	-28.2%
APEMS de Loth	231'805.52	265'600.00	-33'794.48	-12.7%
APEMS La Parenthèse	129'054.86	131'200.00	-2'145.14	-1.6%
UAPE l'Appart	168'288.54	206'900.00	-38'611.46	-18.7%
APEMS Le Cube	148'881.64	101'700.00	47'181.64	46.4%
Garderie La Canopée	63'902.59	65'300.00	-1'397.41	-2.1%
Total participation communale	3'509'242.76	3'800'000.00	-290'757.24	-7.7%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de près de CHF 290'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2020 et les comptes 2019 :

Intitulé	Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'255'242.36	30'135'495.94	119'746.42	0.4%
Biens, services et marchandises	20'837'562.31	21'633'663.55	-796'101.24	-3.7%
Aides et subventions	5'777'088.13	7'065'420.99	-1'288'332.86	-18.2%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	56'869'892.80	58'834'580.48	-1'964'687.68	-3.3%

Par rapport à l'année 2019, les charges maîtrisables accusent une diminution de 3.3%.

Comparées à l'année 2019, les charges relatives aux autorités et au personnel se trouvent à peu près au même niveau.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une diminution de 3.7% par rapport aux comptes de l'année 2019. Ceci s'explique essentiellement par la baisse des achats et consommation d'électricité, des achats de combustibles, des frais de réceptions et de manifestations, des frais d'honoraires et d'expertises.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en diminution de 18.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2019. Cette forte baisse provient pour l'essentiel de l'arrêt des activités socio-culturelles suite à l'apparition du COVID-19.

Ainsi, les charges maîtrisables réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2020 sont les moins importantes de ces cinq dernières années et ce, malgré la crise sanitaire survenue au début de l'année 2020. Cela démontre bien les efforts importants réalisés par l'ensemble de l'Administration communale afin de limiter ces charges maîtrisables à un niveau le plus bas possible.

2.2. Crise sanitaire – COVID-19

Suite à l'apparition de la crise sanitaire au début de l'année 2020, la Municipalité a décidé de mettre en évidence les coûts supplémentaires liés au COVID-19. Pour ce faire, un nouveau chapitre comptable a été créé à cet effet. Il s'agit du chapitre n°222, intitulé « Eléments extraordinaires – COVID-19 ».

Il est important de préciser que seules les charges supplémentaires clairement identifiées au COVID-19 ont été comptabilisées dans ce nouveau chapitre comptable. Ainsi, le personnel communal n'ayant pas été en mesure d'effectuer leurs tâches durant cette période n'ont pas été pris en compte. D'ailleurs, les personnes se trouvant dans cette situation (home-école des Mosses, personnel technique du Théâtre de l'Octogone, ...) ont, dans leur grande majorité, effectuées des tâches en soutien de l'équipe de nettoyage des bâtiments scolaires. De plus, ce chapitre ne prend pas également en compte les non-dépenses provoquées par la pandémie.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un tableau récapitulatif des coûts engendrés par la crise sanitaire durant l'année 2020 :

Eléments	Montants (en CHF)
Coûts liés à l'Entraide Séniors	4'478.60
Remboursements de frais (trajets et parkings)	129.50
Affranchissements mailings pour les personnes de plus de 65 ans	4'349.10
Achats de matériel et de produits sanitaires pour le personnel communal	36'775.51
Achats de désinfectant et pompes	11'085.57
Achats de masques et de gants de protection	24'990.39
Achats de vêtements divers	420.45
Achats de divers matériels sanitaires	279.10
Achats de matériel pour la Bibliothèque communale	436.20
Achats de sacs en papier	436.20
Coûts liés à l'activité des Musées de Pully	20'617.73
Flyers et affiches annonçant extensions des horaires et dates expos	8'747.65
Frais de prolongation des expositions	9'850.53
Dédommagements suite à l'annulation d'expositions	1'861.60
Achats de divers matériels	143.95
Remboursement de billets	14.00
Coûts liés à l'activité du Théâtre de l'Octogone	39'381.33
Frais d'annulation des spectacles	15'719.63
Conceptions, impressions et affichages spectacles annulés	23'661.70
Coûts liés à l'activité de la Cave communale	2'511.20
Frais d'annonces pour les livraisons gratuites	1'412.65
Démarchage et ouverture de la Cave	1'098.55
Achats de logiciels et de matériels informatiques liés au télétravail	29'064.60
Coûts de communications supplémentaires	14'500.00
Subsides spéciaux accordés collaborateurs pour achats PC portables	8'920.00
Abonnements Zoom (vidéoconférence) et DUO (2 ^{ème} facteur)	4'193.65
Achats de logiciels et de matériel de vidéoconférence	1'450.95
Coûts liés à l'activité des piscines	4'305.63
Achats divers matériels informatiques (affichage nombre personnes)	969.30
Mise en place réservation en ligne	697.90
Achats de produits	2'638.43
Entretien des bâtiments scolaires	115'674.08
Achats de nettoyeurs à vapeur	65'033.00
Achats de produits	37'655.15
Achats de distributeurs de désinfectant	9'867.83
Nettoyages et désinfection	3'118.10
Entretien et aménagements des bâtiments communaux	22'099.77
Frais d'aménagement des réceptions	15'778.20
Achats de désinfectant de surface pour l'entretien des bâtiments	5'924.17
Divers frais de matériel d'exploitation	397.40
Soutien aux entités locales	44'151.88
Soutien spécial aux clubs sportifs de l'élite	22'833.00
Octroi de réductions de loyers	21'318.88
Autres remboursements	48'956.00
Remboursements des locations de locaux communaux	48'806.00
Remboursements de redevances d'utilisation du domaine public	150.00
TOTAL COÛTS LIES AU COVID-19	368'452.53

Les coûts supplémentaires liés à la pandémie sont donc d'un peu moins de CHF 370'000.00 durant l'année 2020. Ainsi, l'Administration communale de Pully a été capable, malgré les coûts supplémentaires engendrés par le COVID-19, de maintenir le niveau des charges communales à un niveau extrêmement bas par rapport à ces dernières années. Ceci a été possible grâce à une grande réactivité de l'Administration communale. En effet, dès l'apparition de la crise sanitaire, notre Administration a immédiatement su réagir afin de prendre les mesures nécessaires d'urgence afin d'assurer la sécurité du personnel communal ainsi que celle des usagers.

Les plans de nettoyage des bâtiments communaux ont été immédiatement adaptés, avec un nettoyage effectué deux fois par jour au moyen de désinfectant adapté. Un affichage préventif, basé sur les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a été installé.

Ainsi, les différents services de la Ville ont organisé leurs activités, avec le souci constant de maintenir un niveau de prestations de qualité, malgré la situation sanitaire et les restrictions qu'elle a imposées. De plus, les réceptions et de nombreux locaux bureaux de l'Administration ont été équipés par des parois en plexiglas. Celles-ci ont été réalisées par l'équipe des artisans de la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) qui a fourni des équipements de qualité, parfaitement adaptés aux besoins, au moindre coût. La Ville a également établi de nombreux plans de protection conformes aux exigences fédérales et cantonales, et cela dans de très nombreux domaines (sports, culture, accueil de la population, gestion des séances, etc.). L'élaboration de ces plans de protection a jalonné toute la période de crise, pour s'adapter aux exigences en constante évolution.

En parallèle à ses activités « ordinaires », l'Administration a, à la demande de la Municipalité, très rapidement mis sur pied différents dispositifs d'entraide, notamment une hotline pour les seniors et les personnes à risque. Par conséquent, des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville ont été disponibles pour fournir des denrées alimentaires ou d'autres prestations de première nécessité à domicile. Tous les habitants de Pully âgés de 65 ans et plus ont reçu un courrier les informant de ce dispositif.

La page d'accueil du site internet de la Ville a été retravaillée, afin d'indiquer en priorité les informations sur le coronavirus, utiles à la population. Un volet citant les commerces encore ouverts notamment pour la livraison de nourriture et de repas a été créé.

Pour ce qui est de la collecte des déchets, celle-ci s'est toujours déroulée de façon régulière, avec les précautions nécessaires pour garantir le respect des règles sanitaires. La déchèterie de la Perraudettaz a été fermée du 16 mars au 4 mai, alors que celle des Gavardes est restée ouverte, mais avec une utilisation très limitée.

En matière de chantiers, la Ville a strictement appliqué les directives fédérales et cantonales; elle ne les a donc pas formellement interdits mais a exigé que les prescriptions de protection sanitaires soient respectées. Dans certains cas, la Ville a dû reporter l'ouverture de nouveaux chantiers, dont elle était maître d'ouvrage.

Dès le 17 mars, la Municipalité a décidé la fermeture de tous les guichets de l'Administration. Afin de garantir des prestations à la population, l'Administration est restée joignable par téléphone et par e-mail. Le personnel a continué de travailler quotidiennement pour garantir le bon fonctionnement des services publics. Sur la base des plans de continuité (PCA), chaque direction a donc concentré ses effectifs, hiérarchisant et, si besoin, réorganisant ses tâches, tout en favorisant au maximum le travail à domicile.

Dans ce contexte, ont été libérés de l'obligation de travailler :

- Les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale qui se sont trouvés dans l'obligation de s'occuper de leur-s enfant-s à la maison. Toutefois, les collaboratrices et collaborateurs concernés devaient rester en contact avec leur hiérarchie et répondre aux questions durant les heures de travail habituelles.
- Les personnes en situation de fragilité ont également dû rester chez elles. Elles devaient être atteignables dans leurs heures de travail habituelles et pouvaient être appelées à continuer leur activité en télétravail si elles en avaient la possibilité matérielle logistique et physique.
- Les apprentis.

Tous les collaboratrices et collaborateurs ne faisant pas partie des catégories ci-dessus et dont la présence n'était pas indispensable pour assurer des missions prioritaires ont été priés de rester si possible chez eux en organisant, avec l'aide du service informatique, leur travail à distance. Les collaboratrices et collaborateurs qui n'avaient pas encore les accès informatiques permettant ceci ont été équipés en ce sens. Les solutions mises en place très rapidement par le service informatique, se sont avérées très performantes, notamment en matière de vidéoconférence ou de partage de dossiers. Des prêts d'ordinateurs portables ont été organisés pour les employés non-équipés à domicile. Lors de la seconde vague de l'automne 2020, une subvention pour achat d'un portable a été octroyée aux collaborateurs travaillant à domicile et ne disposant pas du matériel adéquat, après validation des services RH et informatique.

Concernant le personnel sur le terrain, des équipes de piquets ont été organisées par tournus pour assurer les missions prioritaires.

D'une manière générale, les collaboratrices et collaborateurs qui pouvaient difficilement exercer leur activité depuis chez eux ont mis en place, avec leur hiérarchie, des façons différentes de travailler (par exemple, en se portant volontaire pour la ligne téléphonique d'entraide).

Ainsi, la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs de la Ville ont travaillé, malgré la pandémie, même si leurs activités se sont déroulées, parfois selon de nouvelles modalités. Ainsi, même si les guichets ont été fermés plusieurs semaines (réouverture le 11 mai), toute l'énergie nécessaire a été déployée pour que les services de la Ville fonctionnent et pour répondre au mieux aux besoins des citoyens. Sur le terrain, la même énergie a été déployée pour assurer un service de qualité.

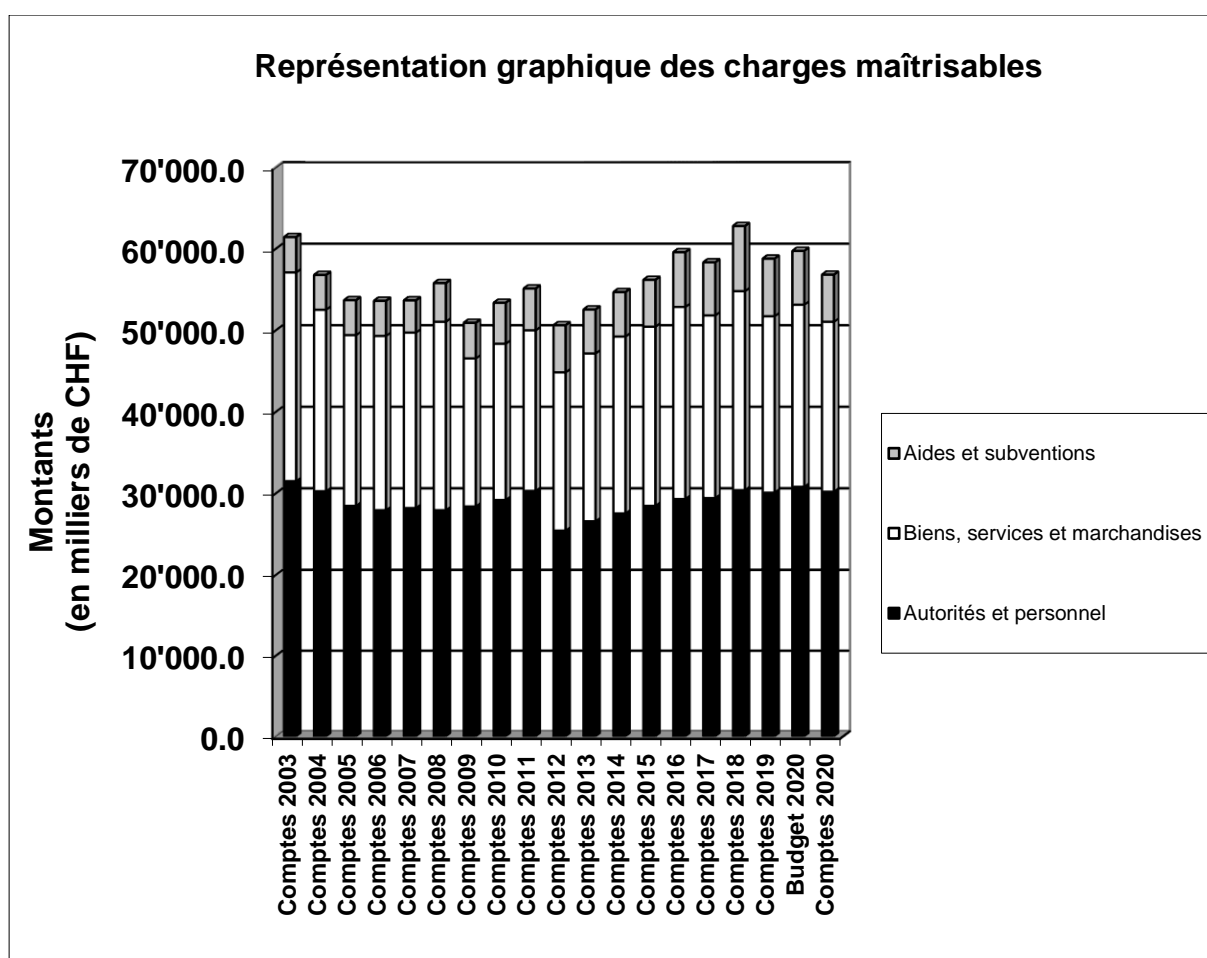
Très rapidement, la Ville de Pully a souhaité soutenir les entreprises et commerces locataires de surfaces dont elle est propriétaire, confrontés à une situation économique lourde et extraordinaire. Ainsi, elle a suspendu le paiement des loyers dus par les locataires de ses locaux commerciaux dont l'activité a été interdite ou fortement impactée par les mesures fédérales et cantonales et qui, de ce fait, se sont trouvées en difficulté. A la fin de l'année 2020, la Ville de Pully a décidé de proposer aux locataires concernés une baisse de loyer pour les deux mois de fermeture de la première vague de l'épidémie. Dans cette même idée, la même baisse a été proposée aux restaurateurs pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021, une nouvelle fermeture leur ayant été imposée.

Pour terminer, il est important de relever qu'un bon nombre d'exploitations communales ont vu leurs revenus diminuer de manière importante (vignes, piscines, musées, théâtre de

l’Octogone, etc.) à cause de la crise sanitaire. Néanmoins, toutes ces exploitations ont réussi, en parallèle, à limiter au maximum leurs coûts de fonctionnement, permettant ainsi à notre Commune d’enregistrer des pertes pas trop importantes dues à l’apparition du COVID-19.

En conclusion, la Municipalité tient à relever la souplesse ainsi que l’agilité dont l’Administration communale a su faire preuve durant cette période particulière. En effet, tout en délivrant des prestations de qualité à la population, les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Pully ont été également en mesure de mettre en place toutes les mesures nécessaires lors d’une telle pandémie et, de plus, a tout fait son possible afin de limiter au maximum les effets financiers s’y rapportant.

Représentation graphique de la composition et de l’évolution des charges maîtrisables depuis l’année 2003 :



Dès l’année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.3. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n’exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l’objet de mesures de rationalisation des coûts :

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2020 et le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	736'819.72	1'014'000.00	-277'180.28	-27.3%
Amortissements	5'337'244.35	5'524'300.00	-187'055.65	-3.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	89'884'974.43	90'329'200.00	-444'225.57	-0.5%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	95'959'038.50	96'867'500.00	-908'461.50	-0.9%

Nous observons une nette diminution de 27.3% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que durant l'année 2020, malgré une progression de l'endettement communal, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes.

Les amortissements sont inférieurs de 3.4% à ce qui a été prévu dans le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des amortissements de créances moins importants que prévus.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont légèrement inférieurs de 0.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Le décompte final de l'année 2019 de la péréquation nous a été défavorable d'environ CHF 1.6 mios. Notre Commune a contesté le décompte final 2019 des péréquations et a, par conséquent, fait recours auprès du Tribunal Administratif. Après discussion avec notre fiduciaire, nous avons décidé de ne pas comptabiliser ce décompte final 2019 dans les comptes de l'année 2020, par soucis de cohérence. De plus, il est important de mentionner que nous avons au passif du bilan, un fonds d'égalisation concernant la péréquation et la facture sociale qui se monte, à ce jour, à la somme d'environ CHF 3.4 mios, soit un montant supérieur à celui inclus dans le décompte final de l'année 2019.

La Municipalité a décidé, avec l'appui du Conseil communal, de surseoir au paiement du 4^{ème} acompte de la facture sociale de l'année 2020. Néanmoins, cette facture a été comptabilisée

dans les comptes de l'année 2020 et, par conséquent, le 4^{ème} acompte est inclus dans les comptes 2020, mais n'a toujours pas été payé.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2020 et les comptes 2019 :

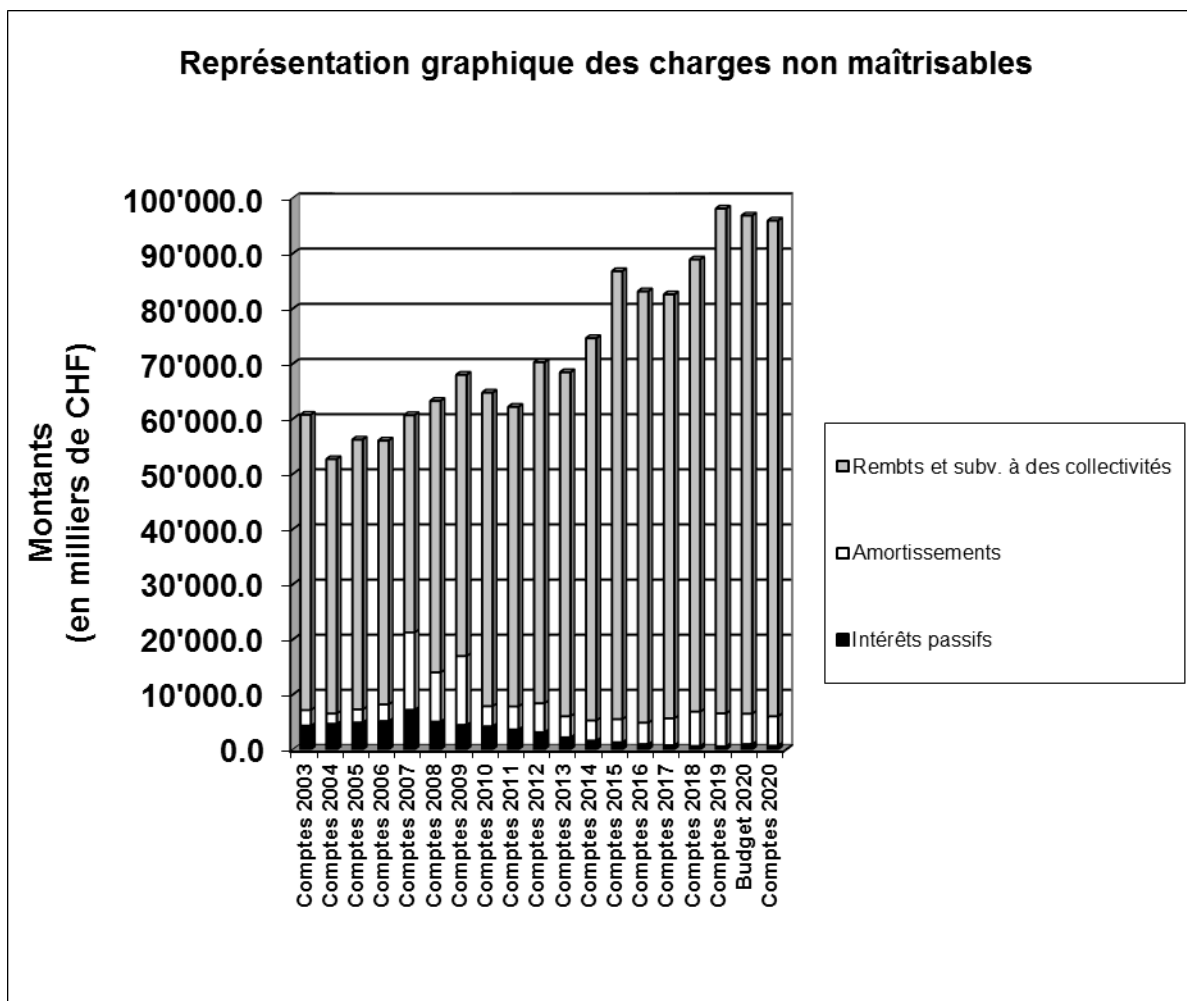
Intitulé	Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	736'819.72	627'440.73	109'378.99	17.4%
Amortissements	5'337'244.35	5'971'161.49	-633'917.14	-10.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	89'884'974.43	91'523'700.83	-1'638'726.40	-1.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	95'959'038.50	98'122'303.05	-2'163'264.55	-2.2%

L'augmentation des intérêts de 17.4% par rapport aux comptes de l'année 2019 provient de la hausse de l'endettement communal. Ainsi, la dette communale a progressé de CHF 20.0 mios durant l'exercice 2020, pour se situer à la hauteur de CHF 135.0 mios au 31 décembre 2020.

La diminution des amortissements provient pour l'essentiel de la baisse des amortissements de créances fiscales accordées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI).

La diminution de 1.8% des charges relatives aux remboursements et participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le fait que notre Commune n'a pas comptabilisé le décompte final 2019 des péréquations, suite au recours auprès du Tribunal Administratif.

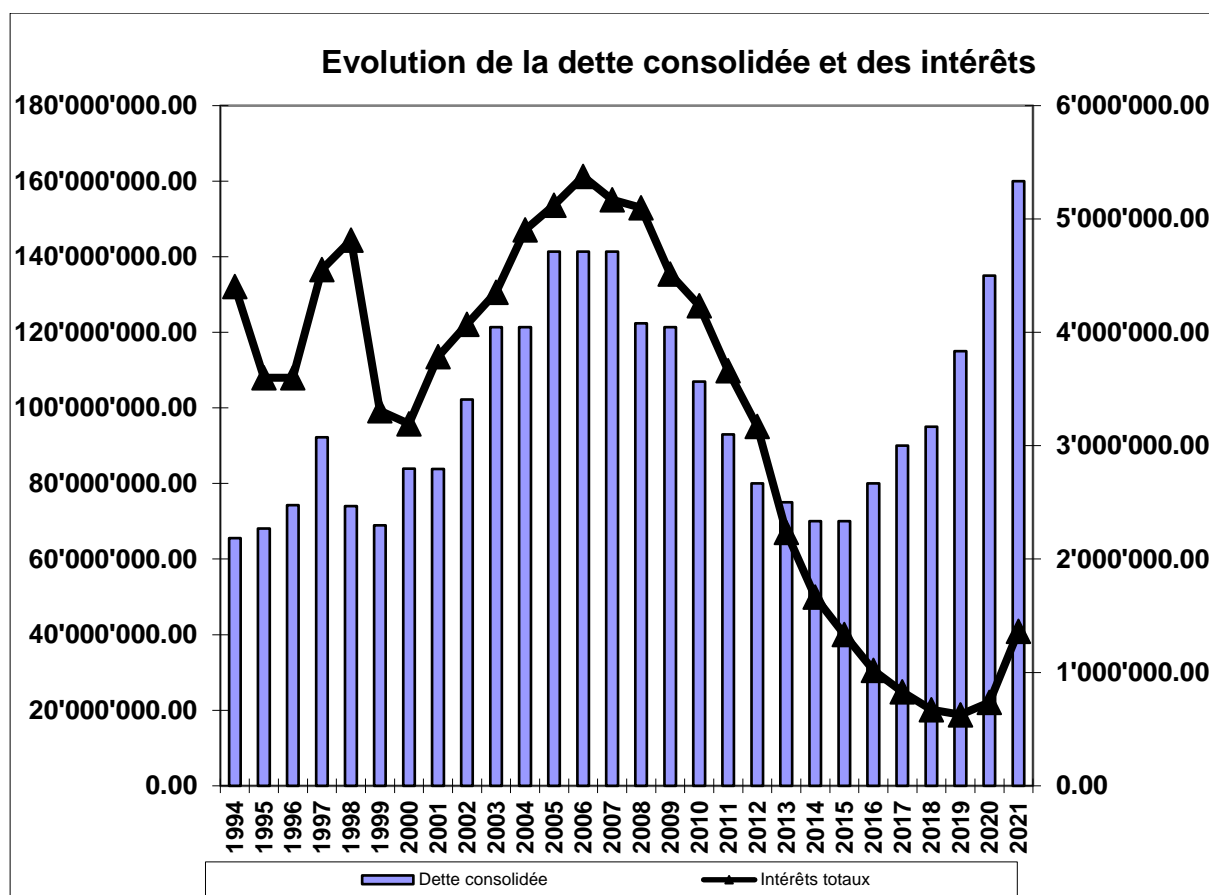
Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.3.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Comptes	135'000'000.00	736'819.72
2021	Prévision	160'000'000.00	1'362'000.00



2.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2020 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2020 :

Régimes	Montant acomptes 2020	Résultat décompte définitif 2019	Montant net sur 2020	Comptes 2019	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	28'410'657	0	28'410'657	28'776'340	-365'683	-1.3%
Retour fonds de péréquation	-13'264'442	0	-13'264'442	-13'513'102	248'660	1.8%
Dépenses thématiques	-2'230'067	0	-2'230'067	-2'828'409	598'342	21.2%
Montant net péréquation directe horizontale	12'916'148	0	12'916'148	12'434'829	481'319	3.9%
Montant total participation financement facture sociale	39'138'925	0	39'138'925	40'660'649	-1'521'724	-3.7%
Réforme policière	1'856'525	-35'815	1'820'710	1'772'401	48'309	2.7%
Total des charges péréquatives	53'911'598	-35'815	53'875'783	54'867'879	-992'096	-1.8%

Le décompte final de la péréquation relatif à l'année 2020 interviendra dans le courant de l'année 2021 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2021.

Le montant de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2019 est supérieur d'environ CHF 8.2 mios à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2019 (+1.0%). Cet écart défavorable aux communes est malheureusement récurrent depuis 2011.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	
• 2019	28 points d'impôts	
• 2020	28 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'378'177.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 est plus défavorable que celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons que notre part au financement de la facture sociale représente, en 2020, l'équivalent de huit points d'impôts de plus qu'en 2011, mais avec six points d'impôts communaux en moins, puisque l'introduction du nouveau système péréquatif était assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. L'effet global du poids de la facture sociale pour la Ville de Pully représente aujourd'hui l'équivalent de quatorze points d'impôts de plus que par rapport à 2011. Il est à noter que les chiffres mentionnés ci-dessus ne prennent pas en compte les effets du décompte final 2019 qui, rappelons-le, a fait l'objet d'un recours de notre Commune. Ainsi, si nous prenons en compte le décompte final de l'année 2019, la facture sociale représenterait l'équivalent de 29 points d'impôts, soit l'équivalent de neuf points d'impôts de plus qu'en 2011 et, en tenant compte de la bascule en faveur du Canton, une progression de l'équivalent de quinze points par rapport à l'année 2011.

2.4. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2020 et le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) :

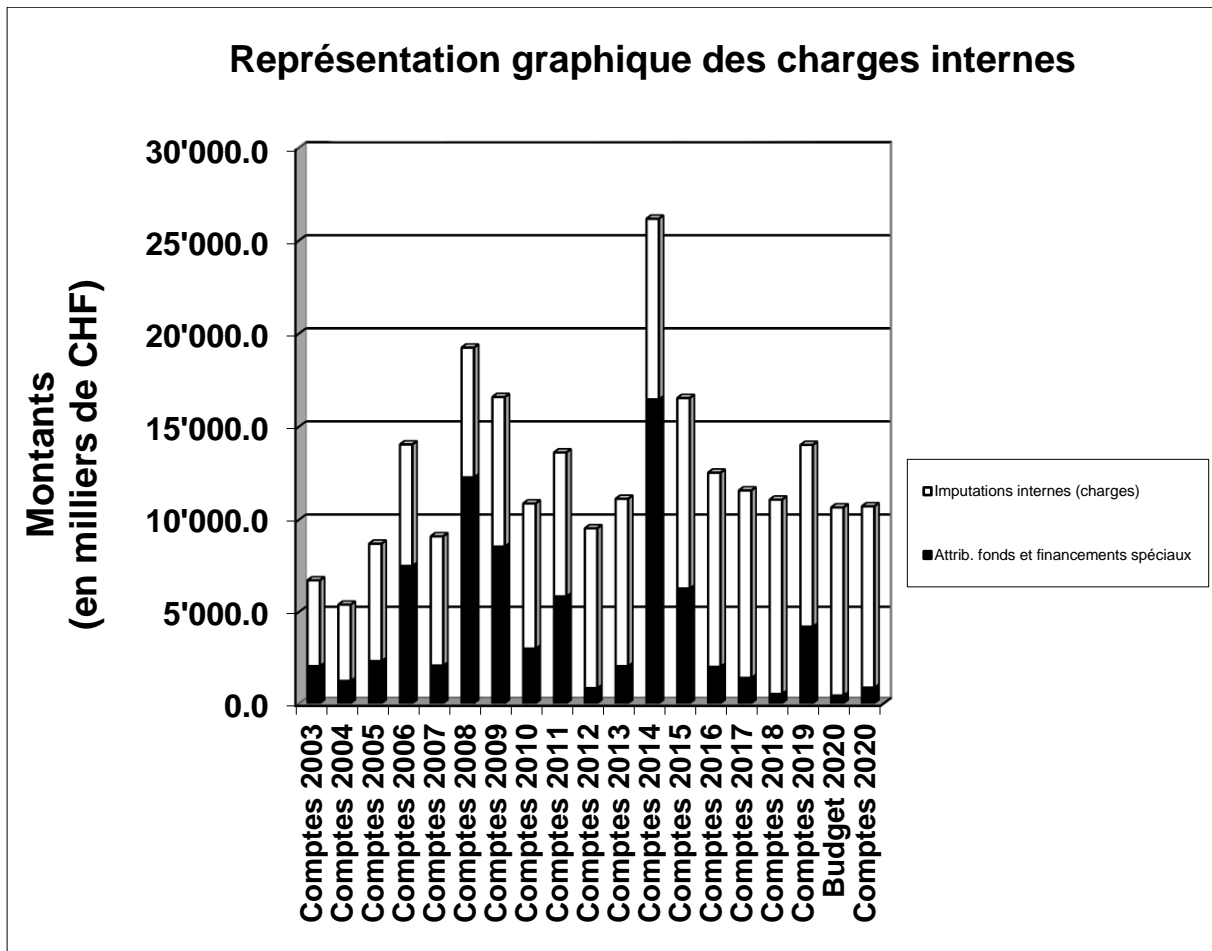
Intitulé	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'861'756.24	10'240'700.00	-378'943.76	-3.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	879'726.27	441'000.00	438'726.27	99.5%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'741'482.51	10'681'700.00	59'782.51	0.6%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2020 et les comptes 2019 :

Intitulé	Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'861'756.24	9'815'388.62	46'367.62	0.5%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	879'726.27	4'222'001.98	-3'342'275.71	-79.2%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'741'482.51	14'037'390.60	-3'295'908.09	-23.5%

La forte diminution constatée sur les attributions aux fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel de la réserve sur les débiteurs fiscaux qui a été considérablement augmentée durant l'année 2019 suite à un important montant dû par un contribuable indélicat.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

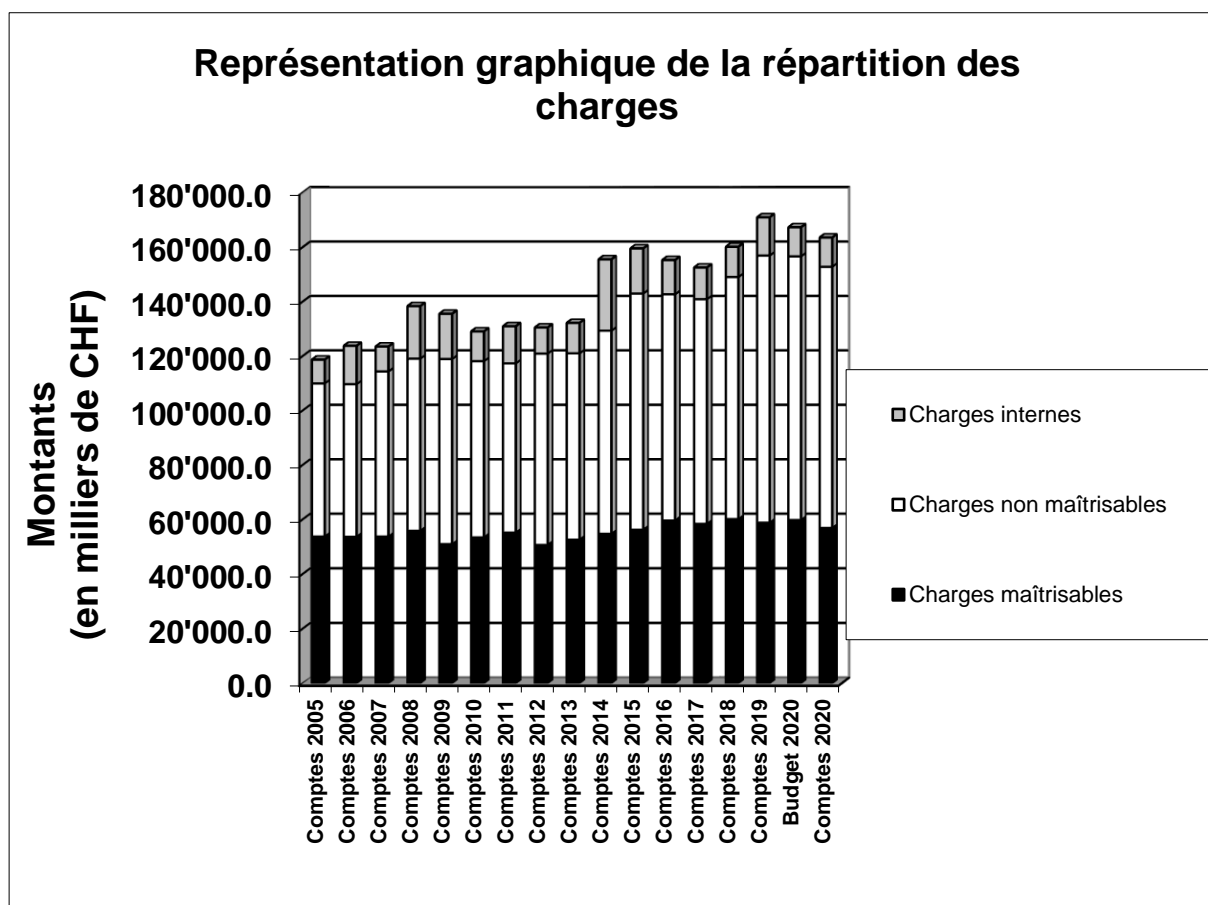


2.5. Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2020, au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2019 ainsi qu'aux comptes 2018 :

Intitulé	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Autorités et personnel	30'255'242.36	30'850'600.00	30'135'495.94	30'150'503.75
Biens, services et marchandises	20'837'562.31	22'339'500.00	21'633'663.55	23'061'249.71
Aides et subventions	5'777'088.13	6'596'000.00	7'065'420.99	6'941'644.88
Sous-total charges maîtrisables	56'869'892.80	59'786'100.00	58'834'580.48	60'153'398.34
Intérêts passifs	736'819.72	1'014'000.00	627'440.73	670'242.17
Amortissements	5'337'244.35	5'524'300.00	5'971'161.49	6'240'463.50
Rembts et subv. à des collectivités	89'884'974.43	90'329'200.00	91'523'700.83	81'994'817.04
Sous-total charges non maîtrisables	95'959'038.50	96'867'500.00	98'122'303.05	88'905'522.71
Attrib. fonds et financements spéciaux	879'726.27	441'000.00	4'222'001.98	531'868.30
Imputations internes (charges)	9'861'756.24	10'240'700.00	9'815'388.62	10'566'122.28
Sous-total charges internes	10'741'482.51	10'681'700.00	14'037'390.60	11'097'990.58
TOTAL DES CHARGES	163'570'413.81	167'335'300.00	170'994'274.13	160'156'911.63

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO² ;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2020 et le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2020 (Taux de 61.0)	Budget 2020 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'741'979.56	58'300'000.00	-2'558'020.44	-4.4%
Impôt sur la fortune	16'689'820.60	16'100'000.00	589'820.60	3.7%
Impôt à la source	1'229'871.89	1'500'000.00	-270'128.11	-18.0%
Impôt spécial des étrangers	2'885'824.78	4'400'000.00	-1'514'175.22	-34.4%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	76'547'496.83	80'300'000.00	-3'752'503.17	-4.7%
Impôts sur le bénéfice	3'618'676.80	5'000'000.00	-1'381'323.20	-27.6%
Impôt sur le capital	4'055'683.60	300'000.00	3'755'683.60	1'251.9%
Impôt complémentaire immeubles	372'675.20	400'000.00	-27'324.80	-6.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'047'035.60	5'700'000.00	2'347'035.60	41.2%
Impôt foncier	3'696'803.45	3'500'000.00	196'803.45	5.6%
Droits de mutation	4'021'807.65	4'200'000.00	-178'192.35	-4.2%
Impôts sur les successions et donations	1'762'846.00	4'500'000.00	-2'737'154.00	-60.8%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	61'950.00	51'200.00	10'750.00	21.0%
Patentes et concessions	25'750.20	25'000.00	750.20	3.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'175'239.05	2'500'000.00	675'239.05	27.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	12'585.85	0.00	12'585.85	
Compensation cantonale RIE III	920'515.62	878'000.00	42'515.62	4.8%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	98'272'030.25	101'654'200.00	-3'382'169.75	-3.3%

Le total des revenus fiscaux est inférieur de l'ordre de CHF 3.4 mios à ce qui a été prévu dans le budget 2020 (-3.3%). Néanmoins, il est important de préciser que le budget 2020 a été élaboré sur la base d'un taux d'imposition de 63.0. Or, suite au référendum, la population

pulliérane a refusé l'augmentation du coefficient communal de l'équivalent de deux points d'impôts. Par conséquent, les impôts facturés au titre de l'année 2020 l'ont été sur la base d'un taux d'imposition de 61.0.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2020 et le budget 2020, adapté à un taux d'imposition de 61.0 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2020 (Taux de 61.0)	Budget 2020 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'741'979.56	56'800'000.00	-1'058'020.44	-1.9%
Impôt sur la fortune	16'689'820.60	15'670'000.00	1'019'820.60	6.5%
Impôt à la source	1'229'871.89	1'450'000.00	-220'128.11	-15.2%
Impôt spécial des étrangers	2'885'824.78	4'260'000.00	-1'374'175.22	-32.3%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	76'547'496.83	78'180'000.00	-1'632'503.17	-2.1%
Impôts sur le bénéfice	3'618'676.80	4'870'000.00	-1'251'323.20	-25.7%
Impôt sur le capital	4'055'683.60	290'000.00	3'765'683.60	1'298.5%
Impôt complémentaire immeubles	372'675.20	400'000.00	-27'324.80	-6.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'047'035.60	5'560'000.00	2'487'035.60	44.7%
Impôt foncier	3'696'803.45	3'500'000.00	196'803.45	5.6%
Droits de mutation	4'021'807.65	4'200'000.00	-178'192.35	-4.2%
Impôts sur les successions et donations	1'762'846.00	4'500'000.00	-2'737'154.00	-60.8%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	61'950.00	51'200.00	10'750.00	21.0%
Patentes et concessions	25'750.20	25'000.00	750.20	3.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'175'239.05	2'500'000.00	675'239.05	27.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	12'585.85	0.00	12'585.85	
Compensation cantonale RIE III	920'515.62	878'000.00	42'515.62	4.8%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	98'272'030.25	99'394'200.00	-1'122'169.75	-1.1%

Ainsi, nous constatons que, globalement, les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2020 sont inférieures de l'ordre de CHF 1.1 millions, soit en baisse de 1.1% par rapport au budget 2020 corrigé avec un taux d'imposition à 61.0.

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2020 facturés	45'095'568.10	13'579'409.75
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2019	6'340'346.32	1'517'514.97
Année fiscale 2018	2'920'983.62	-39'413.02
Année fiscale 2017	-3'625.93	87'732.06
Année fiscale 2016	-336'830.79	204'738.88
Année fiscale 2015	131'707.00	182'843.88
Année fiscale 2014	100'139.50	215'250.73
Année fiscale 2013	117'901.90	125'916.31
Année fiscale 2012	114'352.86	117'426.66
Année fiscale 2011	106'547.28	108'285.48
Année fiscale 2010	104'343.00	110'226.85
Année fiscale 2009	122'955.70	118'008.25
Année fiscale 2008	164'082.60	103'386.50
Année fiscale 2007	101'327.85	134'906.35
Année fiscale 2006	92'577.25	123'586.95
Total décomptes années antérieures	10'076'808.16	3'110'410.85
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2020	918'160.00	
Année fiscale 2019	153'876.55	
Année fiscale 2018	18'667.80	
Année fiscale 2017	36'378.40	
Année fiscale 2016	6'411.80	
Année fiscale 2014	-3'622.65	
Année fiscale 2013	-2'070.60	
Année fiscale 2012	-1'060.40	
Année fiscale 2011	-3'857.70	
Année fiscale 2010	-3'189.55	
Année fiscale 2009	-1'094.35	
Année fiscale 2008	-4'578.75	
Année fiscale 2007	-4'361.40	
Année fiscale 2006	-2'004.40	
Année fiscale 2005	-5'509.25	
Année fiscale 2004	-2'064.20	
Année fiscale 2002	-1'562.70	
Année fiscale 1997	-2'028.00	
Total impôt sur prestations en capital	1'096'490.60	
Total des activités dirigeantes	-19'945.05	
Total de l'impôt sur les frontaliers	153'086.15	
Impôt récupéré	97'237.75	
Amendes pour soustraction d'impôts	9'330.00	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-766'422.94	
Remboursement impôt ecclésiastique	-173.21	
Total comptabilisé sur l'année 2020	55'741'979.56	16'689'820.60

L'avancement des taxations est en nette progression par rapport à l'année 2019. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 79.4% alors qu'en 2019 il était de 67.3%.

Ainsi, en 2020, par rapport à l'année 2019, nous constatons une progression des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 1.1% et de 5.1% pour l'impôt sur la fortune.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur de 9.1% à celui réalisé lors du bouclage des comptes de l'année 2019. La baisse constatée par rapport aux comptes 2019 provient essentiellement des décomptes des années antérieures qui ont été inférieurs de l'ordre de CHF 4.9 millions.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa diminution de l'ordre de 8.0% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2019. La baisse constatée par rapport aux comptes 2019 provient essentiellement des décomptes des années antérieures qui ont été inférieurs de l'ordre de CHF 2.1 millions.

De plus, par rapport au budget 2020, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont supérieurs d'environ CHF 1.1 millions.

Ainsi, pour résumer, le montant des impôts sur le revenu et sur la fortune est à peu près au même niveau que celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, adapté à un taux d'imposition de 61.0.

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source montre une diminution d'environ CHF 270'000.00, soit de 18.0%. Cette forte diminution provient essentiellement de la fin du phénomène de rattrapage que l'on a pu constater ces dernières années.

Par rapport au budget 2020, adapté à un taux de 61.0, l'impôt à la source constate une diminution d'environ CHF 220'000.00, soit une baisse de 15.2%.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 1.5 millions, soit de 34.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2020 facturés</i>	<i>2'705'769.45</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2019	13'138.99
Année fiscale 2018	173'468.96
Année fiscale 2017	-6'552.62
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>180'055.33</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	2'885'824.78

Par rapport aux comptes 2019, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 400'000.00, soit une baisse de 12.6%.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution des acomptes de l'ordre de CHF 370'000.00, ce qui représente une baisse de 12.1%. Les décomptes après déduction des acomptes des années antérieures sont inférieurs de l'ordre de CHF 40'000.00 à ceux constatés lors du bouclage des comptes 2019, ce qui représente une baisse de 19.1%. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en diminution par rapport à l'année 2019 (-10.8%).

La révision de l'imposition des entreprises (RIE III) devrait avoir pour conséquence, une progression de l'impôt spécial sur les étrangers. Durant l'année 2020, nous ne constatons pas une progression de ce type de revenus fiscaux. Ce phénomène s'explique essentiellement par une érosion du nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers. Il est fort probable qu'un bon nombre d'entre eux a opté pour une taxation ordinaire. Par conséquent, il faudra sans doute attendre une à deux années afin de constater cette augmentation.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 1.4 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), soit une diminution de 27.6%.

Par rapport au budget 2020, adapté à un taux de 61.0, l'impôt sur le bénéfice des sociétés est en nette baisse d'environ CHF 1.3 mios, soit de 25.7%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2020	3'522'286.30
Total des acomptes facturés pour l'année 2021	163'173.60
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2020</i>	3'685'459.90
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2019	291'238.75
Année fiscale 2018	-379'188.60
Année fiscale 2017	23'342.90
Année fiscale 2016	-3'300.05
Année fiscale 2015	40'018.05
Année fiscale 2014	-618.05
Année fiscale 2013	-730.30
Année fiscale 2012	-3'550.60
Année fiscale 2011	-5'803.70
Année fiscale 2010	-3'953.15
Année fiscale 2009	-9'354.00
Année fiscale 2008	-6'369.55
Année fiscale 2007	-8'514.80
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	-66'783.10
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	3'618'676.80

Par rapport aux comptes 2020, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette augmentation d'environ CHF 0.9 mio, soit une hausse de 32.2%.

Cette progression des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 0.7 mio
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.2 mio

Ainsi, nous constatons une légère progression du nombre de taxations traitées par l'administration fiscale cantonale par rapport à l'année 2019.

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes supérieures d'environ CHF 3.8 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), soit une forte progression de 1251.9%.

Par rapport au budget 2020, adapté à un taux de 61.0, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des sociétés sont en progression d'environ CHF 3.8 mios, soit de 1298.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés durant l'année 2020	2'262'699.55
Total des acomptes facturés durant l'année 2021	72'684.75
Total des acomptes facturés durant l'année 2020	2'335'384.30
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2019	1'551'444.50
Année fiscale 2018	162'157.80
Année fiscale 2017	873.65
Année fiscale 2016	-1'315.20
Année fiscale 2015	7'075.05
Année fiscale 2014	63.85
Année fiscale 2013	-31.75
Année fiscale 2011	539.80
Année fiscale 2008	-359.35
Année fiscale 2007	-149.05
Total des décomptes après déduction des acomptes	1'720'299.30
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	4'055'683.60

Par rapport aux comptes 2019, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en forte augmentation d'environ CHF 2.8 mios, soit une progression de 228.3%.

Cette forte hausse provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 1.6 mios
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 1.2 mios

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé des acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés a progressé de 7.2% par rapport à l'année 2019 et, le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en hausse de 1.1%.

Ainsi, la progression importante constatée sur ce type d'impôt est très probablement liée à la baisse conséquente constatée sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés. En effet, ce dernier peut être déduit de l'impôt sur le capital. Par conséquent, si nous constatons une baisse de l'impôt sur le bénéfice, cela engendre une baisse de la déduction de ce dernier sur l'impôt sur le capital des sociétés et par conséquent, une augmentation de cet impôt.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 0.2 mio par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 4.2%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2020	1'955'703.30
Année fiscale 2019	682'568.50
Total droits de mutation personnes physiques	2'638'271.80
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2020	926'013.05
Année fiscale 2019	457'522.80
Total droits de mutation - Personnes morales	1'383'535.85
Total des droits de mutation	4'021'807.65

Par rapport aux comptes 2019, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en progression d'environ CHF 0.5 mio, soit une hausse de 14.9%. Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a augmenté entre les années 2019 et 2020 (+28 dossiers).

3.1.7. *Impôts sur les successions et donations*

Nous constatons une forte diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 2.7 mios par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 60.8%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2020	407'779.60
Année fiscale 2019	614'033.90
Année fiscale 2018	393'655.80
Année fiscale 2017	407'210.80
Année fiscale 2015	-82'698.70
Année fiscale 2014	22'864.60
Total impôts sur les successions et donations	1'762'846.00

Durant l'année 2020, les autorités fiscales cantonales ont traité 37 dossiers concernant notre Commune, soit 1 cas de moins que durant l'année 2019. Par conséquent, c'est le montant moyen par dossier qui est la cause de cette forte diminution.

De plus, il est important de préciser qu'aucun dossier ne dépasse la somme de CHF 1.0 mio durant l'année 2020 alors qu'en 2019, ils étaient au nombre de un.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. *Part aux gains immobiliers*

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 675'000.00 par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 27.0%.

Par rapport aux comptes 2019, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en forte progression d'environ CHF 1.1 mios, soit une hausse de 56.6%.

Il est à noter que durant l'exercice 2020, les autorités fiscales cantonales ont traité 16 dossiers de plus que durant l'année 2020. De plus, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2020 est supérieure à celle constatée lors du bouclage des comptes de l'année 2019.

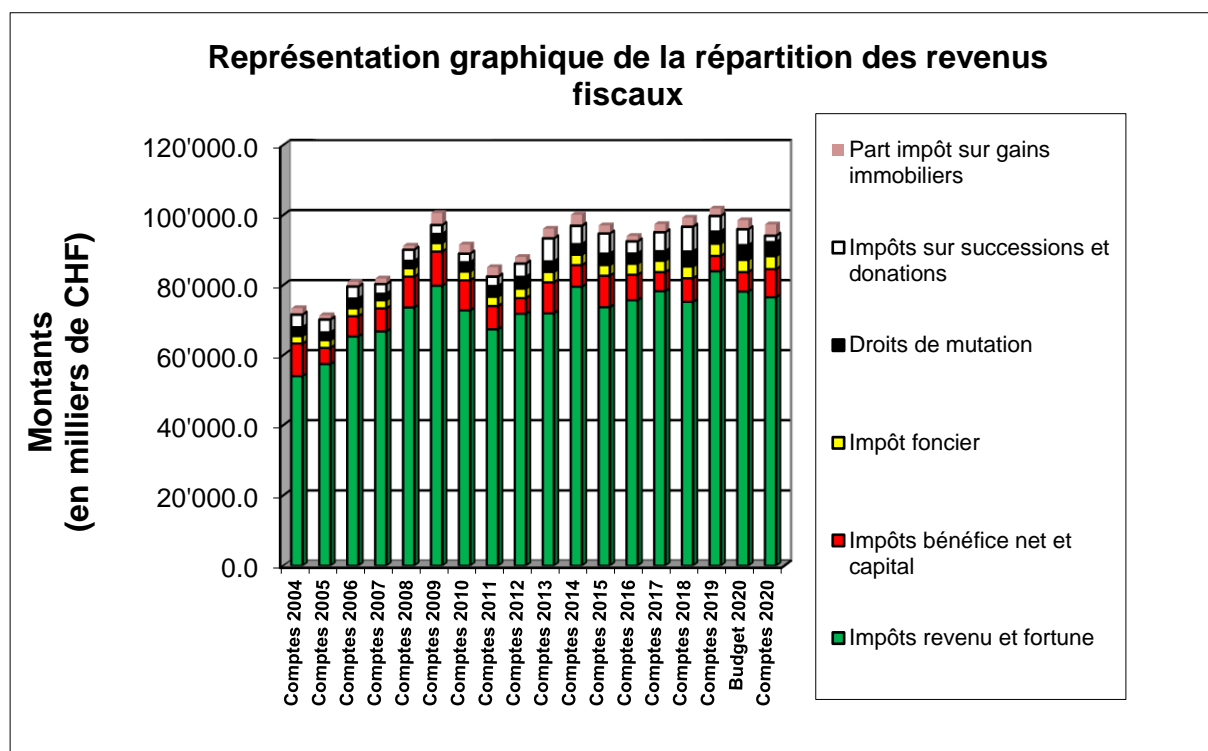
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2020 et les comptes 2019 :

Intitulé	Comptes 2020 (Taux de 61.0)	Comptes 2019 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'741'979.56	61'349'735.20	-5'607'755.64	-9.1%
Impôt sur la fortune	16'689'820.60	18'146'813.60	-1'456'993.00	-8.0%
Impôt à la source	1'229'871.89	1'186'437.55	43'434.34	3.7%
Impôt spécial des étrangers	2'885'824.78	3'301'288.37	-415'463.59	-12.6%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	76'547'496.83	83'984'274.72	-7'436'777.89	-8.9%
Impôts sur le bénéfice	3'618'676.80	2'736'965.75	881'711.05	32.2%
Impôt sur le capital	4'055'683.60	1'235'181.75	2'820'501.85	228.3%
Impôt complémentaire immeubles	372'675.20	414'725.95	-42'050.75	-10.1%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'047'035.60	4'386'873.45	3'660'162.15	83.4%
Impôt foncier	3'696'803.45	3'468'655.00	228'148.45	6.6%
Droits de mutation	4'021'807.65	3'501'253.45	520'554.20	14.9%
Impôts sur les successions et donations	1'762'846.00	4'380'266.40	-2'617'420.40	59.8%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	61'950.00	62'700.00	-750.00	-1.2%
Patentes et concessions	25'750.20	26'265.35	-515.15	-2.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	3'175'239.05	2'027'511.30	1'147'727.75	56.6%
Redistribution de la taxe sur le CO2	12'585.85	29'440.65	-16'854.80	-57.3%
Compensation cantonale RIE III	920'515.62	995'250.00	-74'734.38	-7.5%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	98'272'030.25	102'862'490.32	-4'590'460.07	-4.5%

Le total des revenus fiscaux est en baisse de 4.5% par rapport aux comptes de l'année 2019.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2020 et le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	7'457'940.03	7'344'800.00	113'140.03	1.5%
Taxes, émoluments et prod ventes	19'438'883.05	19'153'800.00	285'083.05	1.5%
Participation et remboursements de collectivités publiques	17'252'863.17	16'937'600.00	315'263.17	1.9%
Autres participations et subventions	162'240.00	82'600.00	79'640.00	96.4%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	44'311'926.25	43'518'800.00	793'126.25	1.8%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2020 et les comptes 2019 :

Intitulé	Comptes 2020	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	7'457'940.03	7'597'845.99	-139'905.96	-1.8%
Taxes, émoluments et prod ventes	19'438'883.05	20'250'123.15	-811'240.10	-4.0%
Participation et remboursements de collectivités publiques	17'252'863.17	18'113'566.88	-860'703.71	-4.8%
Autres participations et subventions	162'240.00	294'958.86	-132'718.86	-45.0%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	44'311'926.25	46'256'494.88	-1'944'568.63	-4.2%

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 1.8% à ce qui a été prévu dans le budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Par rapport aux comptes 2019, les revenus non fiscaux sont inférieurs de 4.2%.

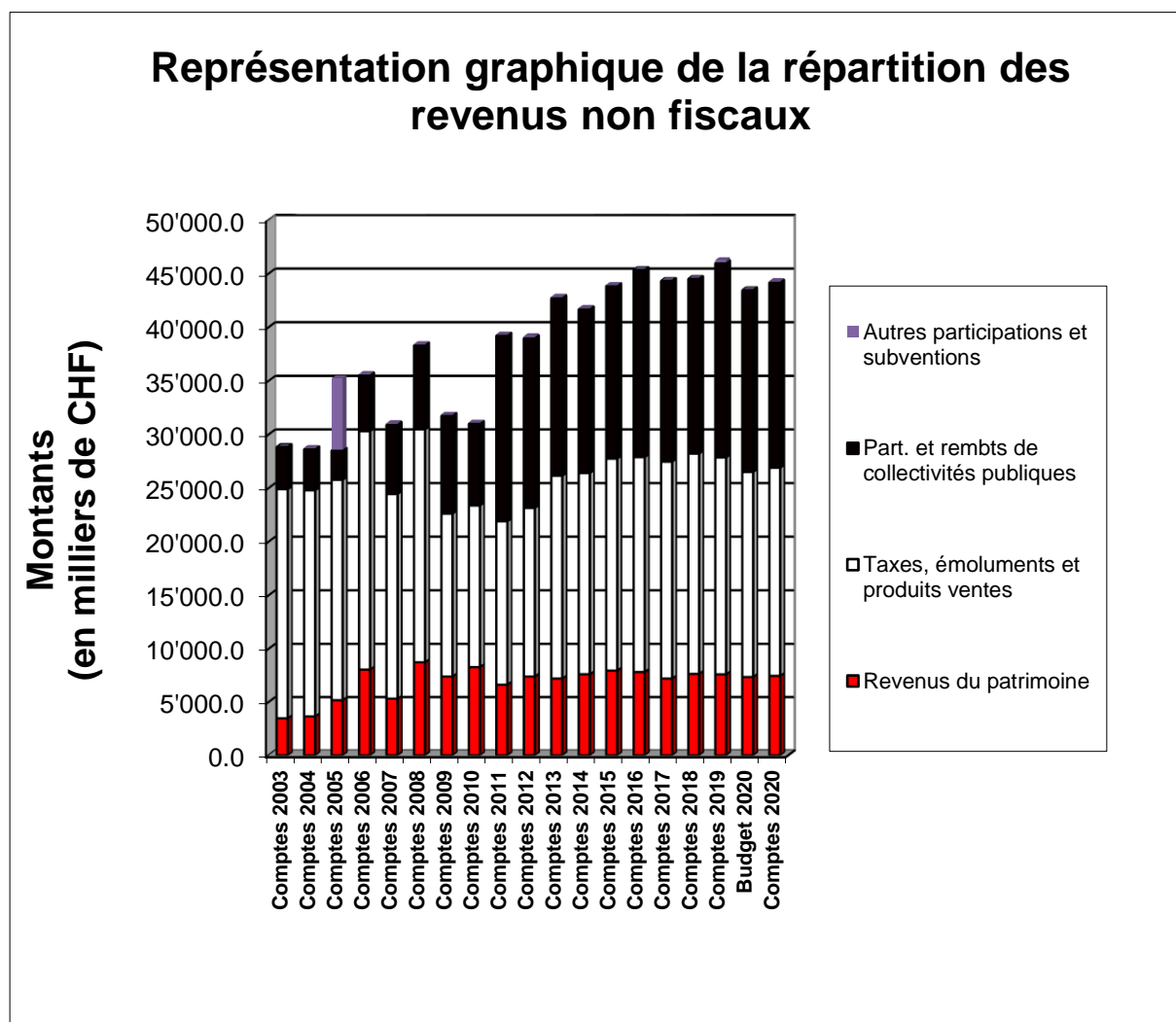
Les taxes, émoluments et produits des ventes sont en baisse de 4.0% par rapport aux comptes 2019. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par les effets liés au COVID-19. En effet, à cause de la crise sanitaire, des revenus n'ont pas pu être réalisés durant l'année 2020 (participation des parents aux camps scolaires et au colonies, ventes de boissons au Théâtre de la Voirie, etc.).

Les participations et remboursements de collectivités publiques sont en baisse de 4.8% par rapport aux comptes 2019. Cette diminution provient pour l'essentiel du décompte final relatif

à la péréquation directe horizontale. En effet, le décompte final de l'année 2019 n'a pas été comptabilisé, suite au recours déposé par notre Commune au Tribunal Administratif Cantonal.

Par rapport aux comptes 2019, nous constatons une diminution de 45.0% des autres participations et subventions. Cette différence provient essentiellement d'un legs intervenu durant l'année 2019.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



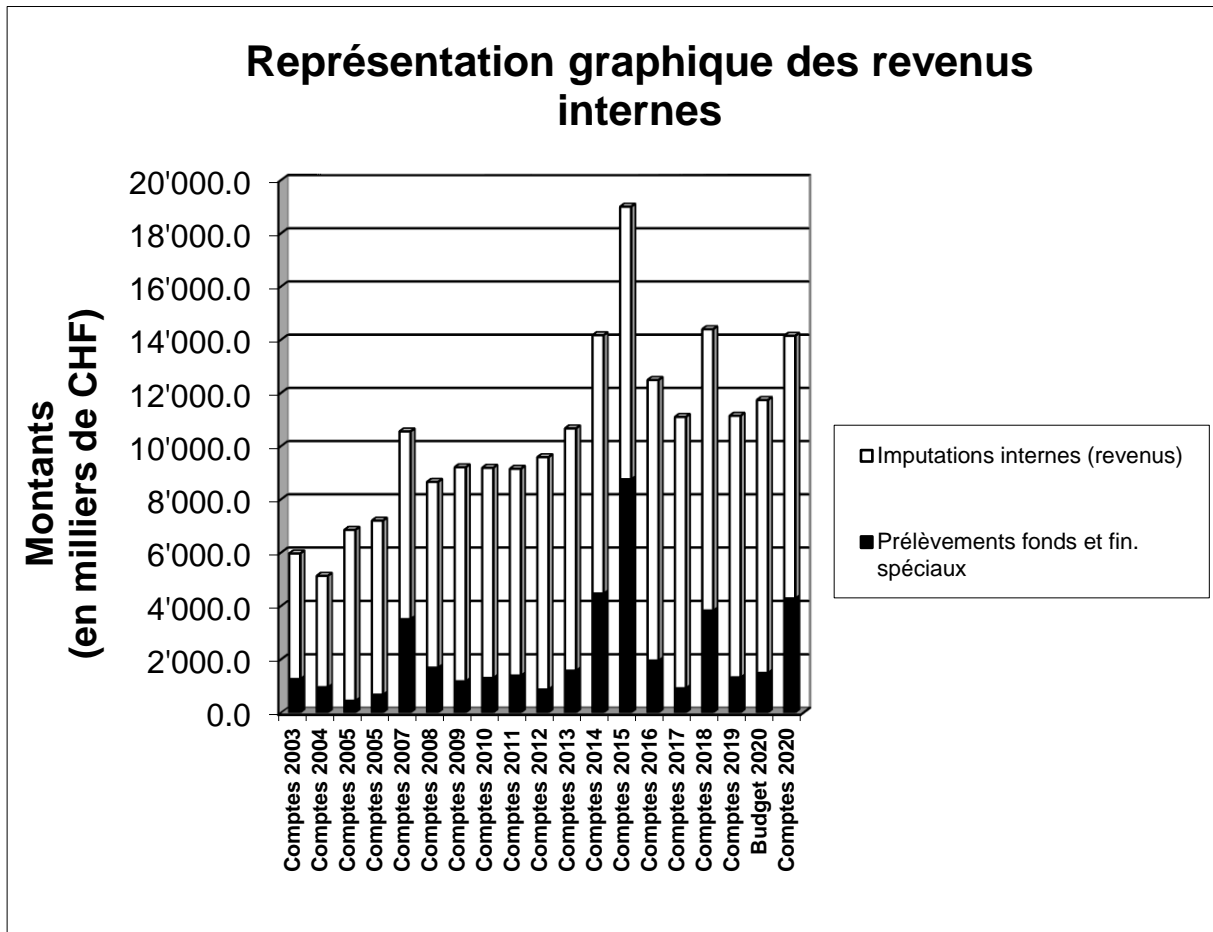
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



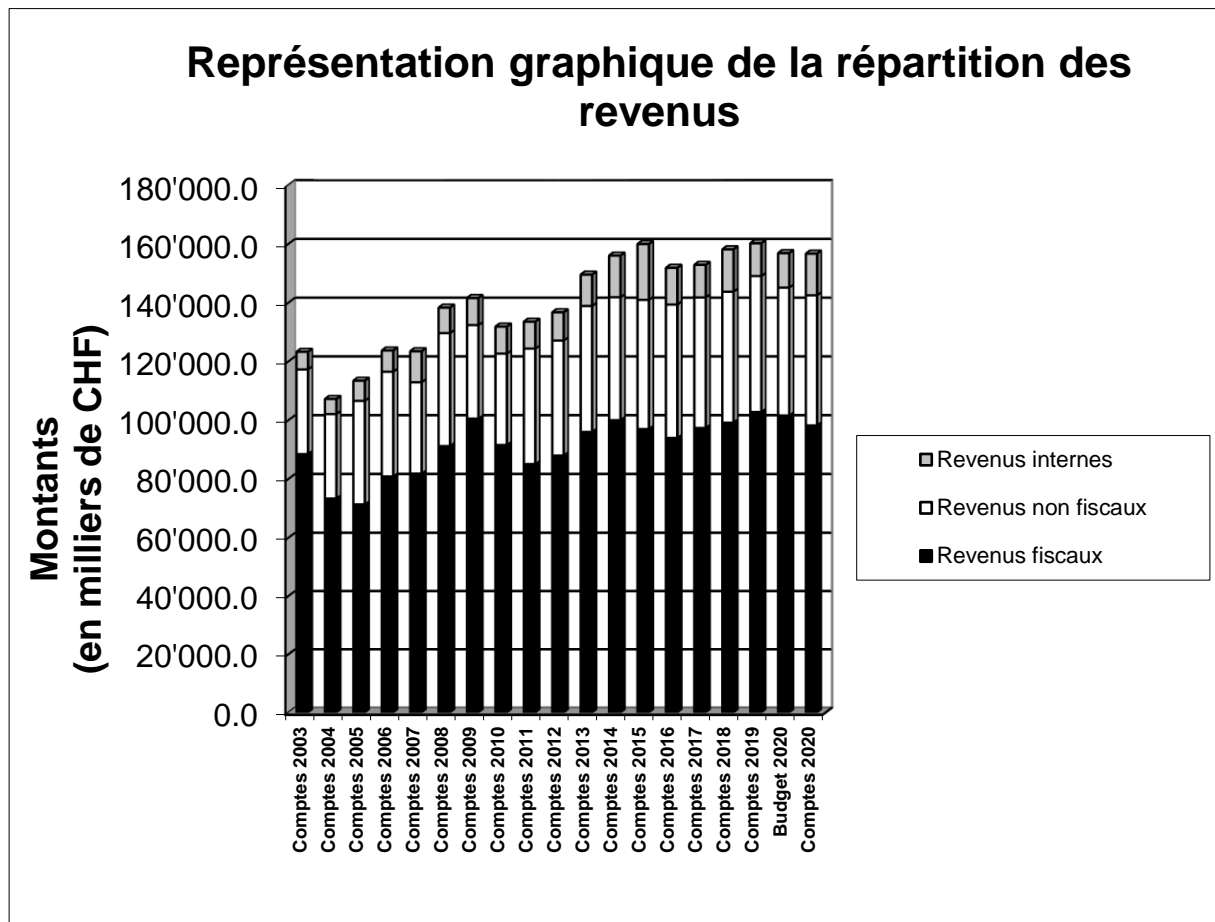
La forte progression des prélèvements sur les fonds spéciaux par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) provient de la dissolution de la réserve pour pertes sur débiteurs concernant un contribuable.

3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

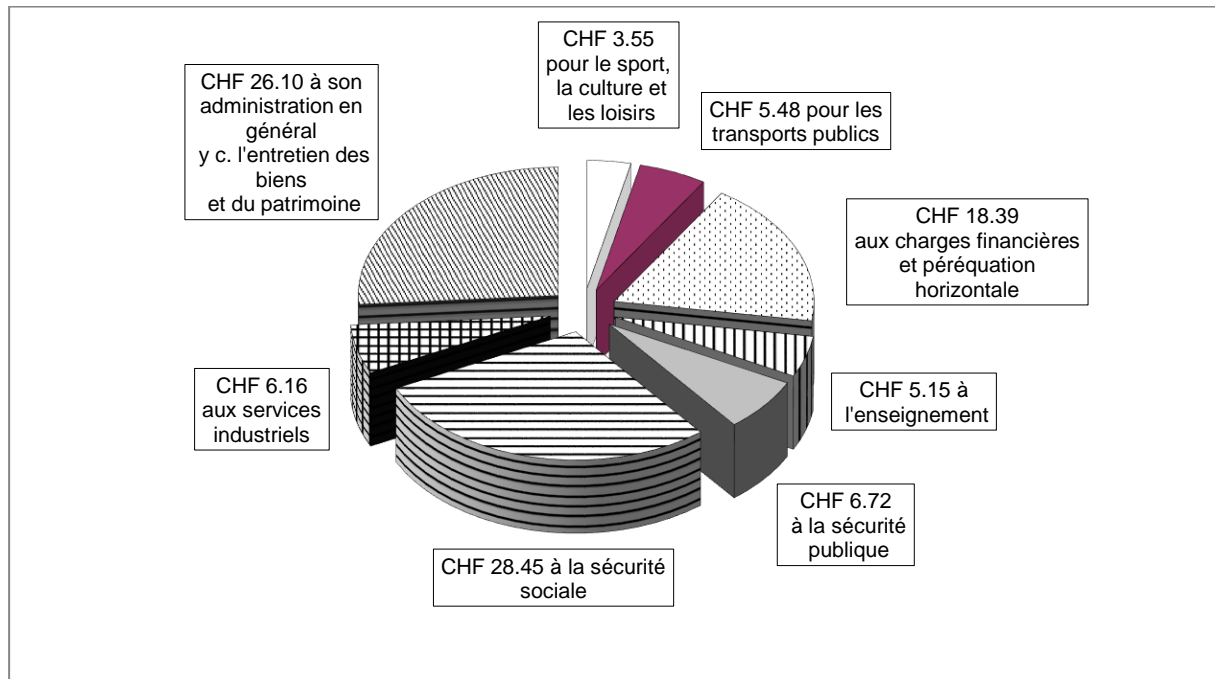
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2020 et comparatif par rapport au budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2019 et 2018 :

Intitulé	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Impôts sur le revenu et la fortune	76'547'496.83	80'300'000.00	83'984'274.72	75'244'746.60
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'047'035.60	5'700'000.00	4'386'873.45	6'732'633.40
Impôt foncier	3'696'803.45	3'500'000.00	3'468'655.00	3'364'380.95
Droits de mutation	4'021'807.65	4'200'000.00	3'501'253.45	4'298'913.75
Impôts sur les successions et donations	1'762'846.00	4'500'000.00	4'380'266.40	7'019'320.60
Impôt sur les chiens et taxes diverses	61'950.00	51'200.00	62'700.00	51'200.00
Patentes et concessions	25'750.20	25'000.00	26'265.35	25'071.75
Part impôts sur les gains immobiliers	3'175'239.05	2'500'000.00	2'027'511.30	2'462'791.05
Redistribution de la taxe sur le CO2	12'585.85	0.00	29'440.65	33'466.85
Compensation cantonale RIE III	920'515.62	878'000.00	995'250.00	0.00
Sous-total revenus fiscaux	98'272'030.25	101'654'200.00	102'862'490.32	99'232'524.95
Revenus du patrimoine	7'457'940.03	7'344'800.00	7'597'845.99	7'642'473.98
Taxes, émoluments et produits ventes	19'438'883.05	19'153'800.00	20'250'123.15	20'566'901.88
Part. et remboursements de collectivités publiques	17'252'863.17	16'937'600.00	18'113'566.88	16'274'529.75
Autres participations et subventions	162'240.00	82'600.00	294'958.86	83'480.85
Sous-total revenus non fiscaux	44'311'926.25	43'518'800.00	46'256'494.88	44'567'386.46
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	4'282'570.62	1'490'900.00	1'323'481.58	3'827'134.23
Imputations internes (revenus)	9'861'756.24	10'240'700.00	9'815'388.62	10'566'122.28
Sous-total revenus internes	14'144'326.86	11'731'600.00	11'138'870.20	14'393'256.51
TOTAL DES REVENUS	156'728'283.36	156'904'600.00	160'257'855.40	158'193'167.92

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2020, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



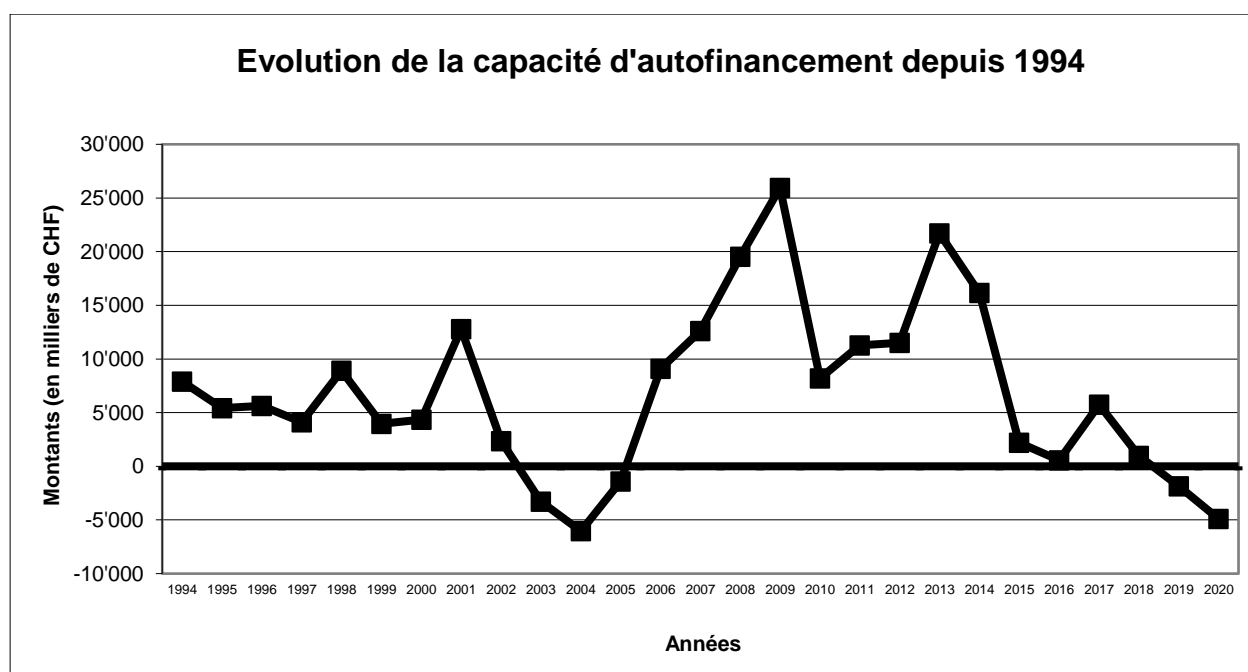
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation

COMPTES 2020 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	9'993.4	796.8	3'312.4	9'128.1	3'330.9	529.3	1'661.7	1'502.6	30'255.2
Biens, services, marchandises	3'247.5	1'108.0	3'453.0	4'555.1	2'841.9	88.6	165.8	5'377.7	20'837.6
Intérêts passifs	0.3	736.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	736.8
Amortissements	403.8	428.3	571.4	2'297.4	1'071.5	145.9	58.3	360.6	5'337.2
Rembts, participations et subv. coll. publiques	9'359.1	28'410.6	0.0	2'470.2	86.2	10'017.3	39'527.4	14.2	89'885.0
Aides et subventions	484.5	22.8	1.7	118.8	708.1	0.0	4'430.2	11.0	5'777.1
Attrib. fonds et fin. spéciaux	46.0	6.3	0.0	316.8	0.0	46.4	0.0	464.2	879.7
Imputations internes	128.2	0.0	0.0	4'830.9	1'817.4	0.0	0.0	3'085.3	9'861.8
Total des charges	23'662.8	31'509.3	7'338.5	23'717.3	9'856.0	10'827.5	45'843.4	10'815.6	163'570.4
Impôts	0.0	94'137.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	94'137.9
Patentes, concessions	0.0	25.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.8
Revenus du patrimoine	228.5	1'070.3	3'290.7	914.8	459.2	611.1	0.0	883.3	7'457.9
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'592.9	171.6	490.2	6'409.8	484.5	326.2	1'179.5	8'784.2	19'438.9
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	4'108.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'108.3
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	15'924.5	69.1	40.8	967.9	0.0	14.4	131.2	17'252.9
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	162.2	0.0	0.0	0.0	0.0	162.2
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	150.3	3'059.4	388.1	382.9	175.3	0.0	0.0	126.6	4'282.6
Imputations internes	1'012.6	852.2	850.2	4'571.4	1'563.2	0.0	121.9	890.3	9'861.8
Total des revenus	3'089.3	119'350.0	5'088.3	12'481.9	3'650.1	937.3	1'315.8	10'815.6	156'728.3

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2020	156'728'283.36
Total des charges des comptes 2020	-163'570'413.81
Résultat des comptes 2020	-6'842'130.45
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2020	9'861'756.24
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2020	-9'861'756.24
Amortissements comptables dans les comptes 2020	4'889'972.80
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2020	447'271.55
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2020	879'726.27
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2020	-4'282'570.62
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2020	-4'907'730.45
Investissements nets de l'année 2020	-13'642'856.58
Solde après financement des investissements selon les comptes 2020	-18'550'587.03

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2020 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devrait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme 2019, l'année 2020 se solde par une marge d'autofinancement négative de l'ordre de -CHF 4.9 mios, soit une situation tout à fait similaire à celles rencontrées lors des années 2003 à 2005. Ainsi, ce résultat est largement inférieur à l'objectif du programme de législature qui prévoit un financement des investissements nets à hauteur de 40%.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 18.6 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Par conséquent, l'endettement communal a augmenté durant cette période de CHF 20.0 mios afin de se situer à la somme de CHF 135.0 mios au 31 décembre 2020.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2020. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre sont définies en collaboration avec l'entité de communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2016-2021 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon 2021, soit une augmentation moyenne de 3% par an :** le bouclage des comptes 2020 montre des charges maîtrisables qui se situent aux alentours de CHF 56.9 mios, soit en baisse de l'ordre de 3.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2019. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 31 mios à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 1.5% par an :** le bouclage des comptes 2020 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 30.3 mios, soit à un niveau légèrement supérieur à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2019 (+0.4%). Par conséquent, l'augmentation annuelle constatée lors du bouclage des comptes 2020 est conforme à l'objectif figurant dans le programme de législature. Par conséquent, on peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
- 3. Chercher à maintenir une couverture du financement des investissements nécessaires à la Ville, par des fonds propres à hauteur de 40% au minimum :** le bouclage des comptes 2020 montre une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 4.9 mios, donc une couverture du financement des investissements par des fonds propres nulle. L'objectif n'est donc pas atteint et ce paramètre devra faire l'objet d'une attention particulière ces prochaines années afin de contenir le niveau d'endettement dans des proportions supportables.
- 4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 140 mios :** le bouclage des comptes 2020 montre un endettement communal qui se situe à la somme

de CHF 135.0 mios. On peut ainsi constater que l'objectif est pour le moment atteint mais que si la situation financière de notre Commune reste telle qu'elle est, l'objectif d'une dette se situant à CHF 140 mios à la fin de la législature ne sera pas atteint.

Ainsi, l'exercice comptable 2020 ne respecte que partiellement les objectifs financiers qui ont été articulés dans le cadre du programme de législature pour les années 2016 à 2021.

8. Conclusions

Tout comme en 2018 et en 2019, le résultat relatif à l'exercice 2020 se solde par un excédent de charges (déficit), à hauteur cette fois de CHF 6'842'130.45.

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2020 est malheureusement négative et n'a donc pas permis de financer le moindre franc d'investissements consentis durant l'année écoulée. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a progressé de CHF 20.0 mios et se situe, au 31 décembre 2020, à hauteur de CHF 135.0 mios.

Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020 peut être qualifié de mauvais : il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises, de la situation sanitaire sévissant actuellement et, surtout, de la modification du modèle péréquatif vaudois.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissement nécessaire au développement de notre Ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau de l'endettement communal.

Il faut relever qu'une forte proportion de ces investissements répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

De plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissements sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement 3.5% du total de nos dépenses et 9.9% de nos charges « maîtrisables ».

Il est à noter que les conditions octroyées actuellement sur le marché des emprunts sont encore très favorables et ne pèseront que très peu la situation financière de notre Commune. En effet, les taux négatifs imposés par la Banque Nationale Suisse (BNS) ont pour effet de produire des taux d'intérêts extrêmement bas, alors que les dépôts sont quant à eux, sanctionnés par des intérêts négatifs. Par conséquent, avec la situation financière qui prédomine actuellement, il est préférable d'emprunter que de posséder beaucoup de liquidités. Néanmoins, la situation peut changer, raison pour laquelle la Municipalité reste très attentive à l'évolution des taux du marché.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci

devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Ainsi, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020 est moins mauvais que ce que prévoyait le budget 2020 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Néanmoins, il est important de préciser que le décompte final 2019 des péréquations qui nous est défavorable de l'ordre de CHF 1.6 millions n'a pas été comptabilisé dans les comptes 2020 à cause de notre recours auprès du Tribunal Administratif. De plus, l'exercice 2020 a été également marqué par la dissolution de la réserve pour pertes sur débiteurs d'un montant d'environ CHF 3.1 millions concernant un contribuable. Par conséquent, sans ces deux éléments, le résultat final du bouclage des comptes 2020 aurait été un déficit de l'ordre de CHF 11.5 millions, soit à un niveau proche de celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Les effets liés au COVID-19 sont encore difficile à évaluer. En effet, même s'il nous a été possible de ressortir les coûts directement liés à la pandémie, il est encore trop tôt afin d'estimer les effets à plus long terme de cette crise majeure. Ces derniers devraient avoir des conséquences sur la facture sociale ainsi que sur le niveau des recettes fiscales. Seules les évolutions constatées durant les prochaines années nous permettront d'évaluer l'ensemble des conséquences du COVID-19.

Outre les conséquences liées à la crise sanitaire, le résultat largement négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser fortement dans le cadre du système péréquatif en vigueur et ce, malgré le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Ce dernier n'améliorera en rien la situation financière de notre Commune. C'est pour cette raison que la Municipalité a refusé cet accord. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2021, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, sans ajustement de la fiscalité communale, devrait être encore négative. Cela signifie que notre Commune devrait certainement, à l'instar de ces dernières années, s'endetter afin de financer l'entier de ses investissements, mais vraisemblablement également une partie de ses charges de fonctionnement. Une telle situation ne devrait pas durer, car elle a pour conséquence une progression rapide de l'endettement.

Ainsi, la maîtrise des charges sur lesquelles nous pouvons agir est un aspect important des finances communales et la Municipalité poursuit ses efforts dans ce domaine. Les comptes 2020 en sont l'illustration, puisque les charges maîtrisables constatées dans le cadre du bouclage des comptes sont inférieures à celles de l'année 2019 (-3.3%). D'ailleurs, le niveau des charges maîtrisables réalisé en 2020 est le plus bas depuis les cinq dernières années. Par conséquent, la Municipalité se félicite des efforts qui ont été consentis par toute l'Administration communale durant l'année 2020 et ce, malgré les nombreuses difficultés rencontrées découlant de la crise sanitaire.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 12-2021 du 5 mai 2021,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2020 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2020 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

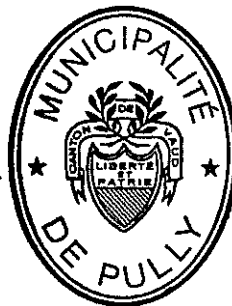
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

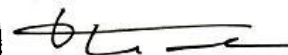
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Annexe(s) :

- brochures des comptes 2020
- comptes 2020 de la CISTEP
- attestation des comptes 2020 par la fiduciaire